

A group of young people, seen from behind, are standing on a rocky shore. They are wearing black backpacks with the EF logo and a white circular graphic. A guide in a blue jacket is speaking to them. In the background, there is a body of water, distant mountains, and a cloudy sky. The text "Conditions générales de vente d'EF Voyages Culturels" is overlaid at the bottom.

Conditions générales de vente d'EF Voyages Culturels

Les présentes conditions de réservation s'appliquent aux voyages EF Voyages Culturels (Canada) dont le départ a lieu le 1er octobre 2027 ou après cette date. Pour les voyages personnalisés, veuillez également consulter tout addenda fourni propre à ce programme de voyage. EF Education First International, Ltd., Suisse, exploite tous les voyages internationaux (ceux se déroulant à l'extérieur de l'Amérique du Nord). Tous les voyages intérieurs (ceux se déroulant en Amérique du Nord) sont exploités par EF Explore America Inc. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. (Canada) est un fournisseur de services de marketing lié aux programmes de voyages internationaux et intérieurs et est désigné aux présentes, collectivement avec EF Education First International, Ltd. et EF Explore America Inc., sous le nom « EF ».

Ce qui est inclus dans le prix de votre programme

- Les vols aller-retour en classe économique, y compris les suppléments carburant, les frais d'amélioration aéroportuaire, les frais de sécurité ainsi que les taxes de transfert, d'arrivée et de départ.
- Le transport en autobus de luxe (là où applicable, lorsque demandé comme seul mode de transport).
- L'hébergement dans des hôtels avec salle de bain privée, généralement en chambre triple ou quadruple, sauf indication contraire sur votre itinéraire.
- Le déjeuner continental et le souper tous les jours en Europe, tel que précisé. Des plans de repas différents peuvent s'appliquer aux destinations hors d'Europe.
- Les dîners à bord des navires de croisière (là où applicable).
- Des visites guidées complètes et des excursions menées par des guides locaux accrédités, ainsi que des activités culturelles, tel que précisé.
- Les transferts aéroportuaires et le transport entre les villes de destination.
- Certains droits d'entrée et billets de théâtre, tel que précisé.
- Un guide accompagnateur disponible 24 heures sur 24 pour tous les voyages, de votre arrivée à l'aéroport de la première ville de votre itinéraire jusqu'à votre départ de l'aéroport de la dernière ville de votre itinéraire, sauf indication contraire.
- Le soutien des bureaux EF partout dans le monde.
- Les visites à pied, les tours d'orientation et les visites menées par le guide accompagnateur, tel que précisé.
- Le transport aller-retour vers les visites à pied en autobus ou en transport en commun; les croisières, trains et traversiers, tel que précisé.
- Les pourboires d'usage pour les voyages en Amérique du Nord (pour votre guide accompagnateur, les guides locaux et les chauffeurs d'autobus).
- Un service d'urgence mondial accessible 24 heures sur 24.
- Le programme Tranquillité d'esprit d'EF.
- Un sac à dos EF et une étiquette à bagage pour chaque voyage.
- Les services de traitement préliminaire par le personnel d'EF.
- Un soutien pré-départ dédié offert par notre équipe canadienne.
- Toutes les taxes de vente applicables, y compris la TVH/TPS le cas échéant (voyages intérieurs seulement).
- Pour les résidents du Québec : la contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (FICAV) de l'Office de la protection du consommateur (OPC); depuis le 1er janvier 2024, la contribution de 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ est remboursée.

Ce qui n'est pas inclus dans le prix de votre programme

- Les breuvages et les dîners (sauf indication contraire).
- Les excursions optionnelles (sauf indication contraire).
- Les activités, marchandises, matériel et services organisés par le responsable de groupe.
- Le transport vers les activités en temps libre et les activités organisées par le responsable de groupe.
- Les dépenses causées par les changements d'horaire, les annulations ou les retards attribuables aux compagnies aériennes, au mauvais temps ou à des événements hors du contrôle d'EF.
- Tous les frais de bagages applicables exigés par les compagnies aériennes.
- Le supplément adulte, en chambre à deux lits (le cas échéant).
- Le supplément d'hébergement (le cas échéant).
- Le Plan de protection de voyage mondial.
- L'assurance complémentaire Annulation pour toute raison (CFAR).
- Les pourboires d'usage pour les voyages à l'extérieur de l'Amérique du Nord pour votre guide accompagnateur, les guides locaux et les chauffeurs d'autobus (sauf indication contraire).
- Le passeport, les visas, les vaccins, les frais de réciprocité ou tout autre frais lié à l'entrée dans une destination donnée ou à la sortie de celle-ci.
- La manutention des bagages.

Voyage en groupe

Comment fonctionne le voyage en groupe?

Nous croyons que tous les élèves devraient avoir la possibilité de voyager, c'est pourquoi nous faisons tout en notre pouvoir pour garder les prix de nos programmes abordables. L'une des façons d'y parvenir consiste à regrouper des groupes afin de remplir un autobus, de sorte que tous les voyageurs contribuent au coût de l'autobus, du guide accompagnateur, des guides locaux, etc. Le regroupement permet aussi aux voyageurs de rencontrer des élèves d'autres écoles, bien que les groupes puissent être de niveaux d'âge différents. Les prix des programmes sont établis sur la base d'un minimum de 35 voyageurs payant le plein tarif, à l'exception de certains voyages personnalisés et groupes privés. Pour être admissibles à ces prix, nous pouvons regrouper de plus petits groupes en un groupe plus grand afin d'atteindre le nombre requis de voyageurs. Le voyage en groupe exige de la flexibilité. Selon la taille de votre groupe, vous pourriez être regroupé avec d'autres groupes et voyager ensemble sur le même circuit. Afin de mieux servir l'ensemble du groupe, les dates de voyage et l'itinéraire demandés peuvent être modifiés. C'est pourquoi nous demandons une plage de dates pendant laquelle votre groupe est en mesure de voyager.

Flexibilité de dates standard

Le modèle de voyage en groupe d'EF exige une flexibilité à l'intérieur d'une fenêtre de 5 jours, soit deux jours avant et deux jours après la date de départ demandée. Cela permet à EF d'ajuster les dates de voyage au besoin à l'intérieur de cette plage, sans frais supplémentaires.

Options de flexibilité de dates

Moyennant des frais supplémentaires, les options suivantes sont offertes :

- **Date précise (frais de 150 \$ par voyageur)** : garantit le départ à une date précise choisie.
- **Flexibilité de deux jours (frais de 75 \$ par voyageur)** : réduit la période de flexibilité à un jour avant ou après la date de voyage demandée.

Que se passe-t-il si mon groupe ne peut pas être réservé sur le circuit demandé?

S'il nous est impossible de regrouper votre groupe sur le circuit choisi, nous vous offrons un circuit comparable. Le prix du programme du nouveau circuit s'appliquera. Veuillez noter que le circuit de remplacement pourrait ne pas inclure tous les pays du circuit original. Dans l'éventualité où nous ne pourrions offrir aucune réservation comparable au circuit choisi, les voyageurs peuvent choisir de recevoir un remboursement complet. Une fois un programme réservé, la politique d'annulation standard d'EF s'applique. EF définit un circuit comparable comme un circuit comportant 50 % des mêmes destinations de nuitée que le circuit demandé.

Mon itinéraire de voyage changera-t-il?

Il peut devenir nécessaire de modifier certains aspects de votre itinéraire, ou d'apporter des modifications ou des substitutions à certaines activités ou entrées, pour des raisons hors du contrôle d'EF. Cela peut parfois comprendre le changement de l'ordre dans lequel les villes sont visitées, la modification de la durée du séjour dans une ville ou un pays/une destination, l'utilisation d'un aéroport de rechange, la substitution ou l'omission d'une inclusion ou d'une activité précise, ou le changement de la date de départ, d'arrivée ou de retour d'un circuit. Si un changement de date effectué par EF entraîne une augmentation du prix du programme, EF absorbera les coûts supplémentaires. Certaines inclusions du circuit peuvent être indisponibles à certaines dates, particulièrement lors des jours fériés ou des périodes de pointe. Dans de tels cas, nous pourrions devoir substituer d'autres inclusions ou changer l'ordre dans lequel elles ont lieu. Votre itinéraire final et vos dates de voyage seront confirmés environ deux mois avant le départ. En vous inscrivant à un programme de voyage en groupe, vous prenez aussi la décision de voyager avec le responsable de groupe que vous avez choisi, lequel conserve la capacité de modifier l'itinéraire demandé ou les dates de voyage, en votre nom et au nom de votre groupe. Une fois le voyage commencé, l'itinéraire ne peut être modifié ni par le responsable de groupe ni par aucun voyageur. Les voyages sont conçus pour des élèves, ce qui se reflète dans le rythme, l'hébergement et d'autres aspects du voyage. Si l'itinéraire ou les dates de voyage changent après l'inscription et qu'un voyageur ne souhaite plus participer au nouveau circuit, les frais d'annulation standards d'EF s'appliqueront.

Groupes privés

Que faire si mon groupe souhaite voyager seul, sans regroupement?

Si votre groupe souhaite profiter de l'intimité de son propre autobus et d'un guide accompagnateur réservé exclusivement à votre groupe, le responsable de groupe peut choisir de faire voyager le groupe en groupe privé. Cette option est offerte moyennant des frais supplémentaires, qui varient selon le nombre final de voyageurs payant le plein tarif, par autobus. Veuillez noter que tous les voyages personnalisés sont considérés comme des groupes privés et que les voyageurs seront facturés selon la taille du groupe. Si votre groupe remplit un autobus de taille standard, l'option de groupe privé est gratuite. L'itinéraire ne peut être modifié pendant le voyage (c'est-à-dire que vous n'avez pas l'autobus à votre disposition); toutefois, les responsables de groupe peuvent apporter certaines modifications au voyage jusqu'à 180 jours avant le départ. Bien que votre itinéraire de base n'inclue que votre groupe, vous pourriez être regroupé avec d'autres lors des excursions optionnelles. De plus, en raison de la disponibilité des vols et des hôtels, nous exigeons la même flexibilité de date de départ que celle décrite ci-dessus. Veuillez informer EF avant votre première inscription si vous souhaitez voyager en groupe privé.

Que faire si mon groupe voyage dans le cadre d'un voyage personnalisé?

Si votre groupe voyage dans le cadre d'un voyage personnalisé, vous voyageerez automatiquement en groupe privé. Le prix de votre voyage personnalisé peut fluctuer selon la taille de votre groupe et sera finalisé en fonction du nombre de voyageurs payants à 180 jours avant le départ.

Inscription

Les responsables de groupe devraient encourager les voyageurs à s'inscrire le plus tôt possible, car les voyages se remplissent rapidement. Les demandes d'inscription doivent être reçues par EF au plus tard 110 jours avant le départ, y compris celles des chaperons et des voyageurs en place gratuite. Les voyageurs doivent fournir leur prénom, leur ou leurs deuxièmes prénoms et leur nom de famille complets, la mention du genre et leur date de naissance tels qu'ils figurent (ou figureront) sur leur passeport.

Inscription tardive

Un voyageur peut-il s'inscrire après le délai de 110 jours avant le départ?

Oui. Un voyageur peut soumettre une demande d'inscription tardive de 109 jours à 14 jours avant le départ. Le voyageur doit s'inscrire au voyage, détenir un passeport valide, payer des frais d'inscription tardive non remboursables de 200 \$ et effectuer le paiement complet du prix courant du programme. Le voyageur sera placé sur une liste d'attente pendant que nous vérifions la disponibilité de l'autobus, des vols et des hôtels.

Si vous vous inscrivez, ou si vous avez annulé et vous réinscrivez, entre 110 jours et 45 jours avant le départ, votre demande est considérée comme une demande tardive, y compris pour les chaperons et les voyageurs en place gratuite. Une fois que nous aurons reçu votre paiement complet par carte de crédit, incluant des frais de demande tardive non remboursables de 145 \$, vous serez placé sur une liste de demandes tardives pendant que nous vérifions la disponibilité de l'autobus, des hôtels et des vols. S'il nous est impossible de vous placer sur un circuit ou de vous offrir un vol de remplacement pour rejoindre votre groupe, vous recevrez un remboursement complet. Si un voyageur est déplacé d'un circuit actif vers une liste d'attente et annule par la suite, des frais d'annulation lui seront facturés selon l'échéancier d'annulation du circuit précédent. S'il nous est impossible de trouver des vols dans le cadre de nos contrats, nous pourrions être en mesure de vous offrir une option de vol à un coût plus élevé. Nous pourrions aussi vous offrir la possibilité d'organiser votre propre vol et d'acheter la portion terrestre seulement de votre voyage. Dans certains cas, les billets d'entrée et les excursions optionnelles pourraient ne plus être disponibles pour un voyageur qui s'inscrit tardivement.

Accessibilité et animaux d'assistance

EF s'engage à soutenir tous les voyageurs dans la mesure du possible. Toute demande de mesures d'adaptation raisonnables en matière d'accessibilité ou d'animaux d'assistance doit être soumise à EF le plus tôt possible au moment de l'inscription, ou au plus tard 110 jours avant le départ. Si vous vous inscrivez après cette échéance (à moins de 110 jours du départ), vous devez soumettre toute demande immédiatement au moment de l'inscription. Les demandes présentées après l'échéance, ou les inscriptions tardives nécessitant des mesures d'adaptation, seront examinées au cas par cas; toutefois, en raison de contraintes opérationnelles, EF pourrait ne pas être en mesure d'y répondre. Si nous ne pouvons répondre à vos besoins en matière d'accessibilité après ce

point, la politique d'annulation standard d'EF s'appliquera. Communiquer vos besoins tôt nous aide à évaluer si une mesure d'adaptation est possible et contribue à offrir la meilleure expérience de voyage possible.

Changements de nom et frais applicables

Chaque voyageur doit fournir à EF son prénom, son ou ses deuxièmes prénoms (le cas échéant) et son nom de famille, la mention du genre et sa date de naissance exactement tels qu'ils figurent (ou figureront) sur son passeport. Tout changement effectué après le délai de 110 jours avant le départ est assujéti à des frais minimums de 200 \$, plus tous frais supplémentaires exigés par la ou les compagnies aériennes, ou pourrait être impossible à effectuer. Cela peut aussi entraîner un itinéraire de vol différent de celui du reste du groupe; or, les voyageurs de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à voyager sans le groupe, sauf s'ils sont accompagnés d'un adulte voyageant sur le même itinéraire de vol. Si le prénom, les deuxièmes prénoms et le nom de famille du voyageur figurant sur le billet ne correspondent pas exactement à son passeport, l'embarquement pourrait lui être refusé par les compagnies aériennes. Les voyageurs qui n'ont pas encore fait de demande de passeport doivent fournir leur nom complet et leur date de naissance tels qu'ils figurent sur leur certificat de naissance.

Comment les voyageurs s'inscrivent-ils?

Les demandes d'inscription et les paiements peuvent être soumis à EF de l'une des façons suivantes :

- En ligne (recommandé pour une inscription plus rapide) : eftours.ca/enrol
- Par téléphone : 1 800 263-2806

Veuillez noter que tous les appels peuvent être enregistrés, transcrits et analysés, y compris au moyen d'outils automatisés et assistés par l'intelligence artificielle, à des fins de formation du personnel, d'assurance qualité, d'amélioration du service et d'analyses commerciales internes. Pour plus d'information, consultez notre politique de confidentialité à eftours.ca/legal/privacy-policy. Pour plus de commodité, les voyageurs sont automatiquement inscrits à la facturation sans papier. Les voyageurs qui préfèrent recevoir leurs factures par la poste peuvent en faire la demande en composant le 1 800 263-2806 ou en ouvrant une session dans leur compte à eftours.ca.

Un voyageur peut-il s'inscrire sur une liste d'attente pour un voyage?

Le dépôt d'inscription de 199 \$ est requis pour s'inscrire sur une liste d'attente. Si le demandeur s'inscrit sur la liste d'attente et qu'une place se libère ensuite sur le voyage, le voyageur sera automatiquement ajouté au voyage et son compte deviendra actif. Les plans de paiement et les politiques d'annulation d'EF s'appliquent immédiatement. Si aucune place n'est disponible ou si le voyageur annule de la liste d'attente, le dépôt d'inscription de 199 \$ sera remboursé. Si le paiement n'est pas effectué au moment de l'inscription ou s'il échoue, et qu'aucune mesure n'est prise par le voyageur dans les 72 heures suivant l'inscription, le compte sera annulé et la place sera perdue.

Quel est l'âge minimum requis pour participer à un voyage?

Nos voyages sont conçus pour les voyageurs de 11 à 19 ans. Les demandes d'inscription des enfants de 10 ans et moins font l'objet d'un examen individuel. Les voyageurs de 6 à 10 ans doivent chacun être accompagnés d'un chaperon adulte autre que le responsable de groupe, devront partager une chambre à deux lits avec un adulte et payer tous les frais applicables. Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas autorisés à participer à un voyage EF.

Les adultes peuvent-ils participer à un voyage?

Les prix des programmes d'EF sont établis selon les tarifs étudiants pour le transport, les entrées, l'hébergement, etc. Nous accueillons volontiers les adultes, soit toute personne de 20 ans ou plus, pendant le voyage, mais nous devons facturer des frais de 110 \$ par personne, par nuit de voyage, pour couvrir la différence entre les tarifs étudiants et adultes (sauf indication contraire). Les adultes paieront un supplément de 60 \$ par nuit pour la portion maritime de leur voyage à bord des traversiers de nuit et des croisières. Bien qu'EF fasse de son mieux pour respecter toutes les préférences d'hébergement, certaines configurations peuvent ne pas toujours être disponibles sur les croisières ou les traversiers en raison des types de cabines limités et des restrictions à bord. Les responsables de groupe ont le droit de refuser ou d'annuler l'inscription d'un adulte à leur entière discrétion. EF se réserve le droit d'effectuer une vérification des antécédents de tous les voyageurs adultes, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fournisseur réputé, et de refuser le voyage si, à sa seule discrétion, elle détermine que les résultats posent un risque pour la sécurité ou le bien-être du groupe, ou en cas de défaut de compléter la vérification des antécédents avant le voyage. Pour plus d'information, visitez www.eftours.ca/help-centre/safety/background-checks.

Passeports, visas, vaccins, autres documents de voyage et exigences d'entrée et de sortie

Chaque voyageur est seul responsable d'obtenir, avant le départ, et d'assumer tous les coûts associés à un passeport valide, aux visas ou autorisations de voyage électroniques applicables (p. ex. AVE et ETIAS) et à tout autre document de voyage requis, ainsi que de vérifier et de satisfaire aux exigences d'entrée et de sortie de chaque destination de l'itinéraire du voyage. Cela peut comprendre des documents médicaux requis, des tests ou des preuves de vaccination. Les voyageurs peuvent aussi devoir présenter une preuve d'assurance maladie/rapatriement, d'hébergement ou de fonds suffisants pour entrer dans les pays de l'espace Schengen en Europe ou dans d'autres pays. Les exigences d'entrée changent fréquemment dans toutes les destinations, et les voyageurs devraient consulter les sources gouvernementales officielles pour obtenir la liste à jour des exigences de leur ou de leurs destinations tout au long de la période précédant le départ. Pour les voyages à l'extérieur du Canada, les voyageurs devront fournir leurs renseignements de passeport à EF au plus tard 110 jours avant le départ. Tous les passeports doivent être valides pendant au moins six mois après la date de retour du voyage. Les citoyens non canadiens devront communiquer avec l'ambassade ou le consulat des pays de destination pour s'assurer de satisfaire aux exigences d'entrée particulières. N'oubliez pas de vérifier attentivement votre itinéraire pour tous les pays que vous visiterez ou traverserez, y compris les transferts entre aéroports dans des pays étrangers et la rentrée au Canada. Visitez le site Web du gouvernement du Canada sur les voyages à voyage.gc.ca pour connaître les exigences les plus récentes.

Si un voyageur ne fournit pas ses renseignements de passeport à EF au plus tard 110 jours avant le départ, EF pourrait être dans l'impossibilité de garantir l'admission à certaines attractions, et aucun remboursement ne sera accordé pour l'activité manquée.

Si un voyageur est incapable d'obtenir ces documents de voyage ou de satisfaire à toute exigence applicable d'entrée, de rentrée au Canada ou de sortie, la politique d'annulation standard d'EF s'appliquera, et le voyageur sera seul responsable de toute dépense engagée. Veuillez noter que l'entrée dans un autre pays peut être refusée même si les renseignements et documents de voyage requis sont complets.

Comment savoir quels vaccins sont requis pour ma destination?

Veuillez visiter voyage.gc.ca pour obtenir les recommandations de vaccination les plus récentes.

Renseignements sur le passeport

Si votre passeport indique « X » comme mention du genre ou précise le sexe comme « X » (non précisé), vous pourriez faire face à des restrictions d'entrée dans les pays qui ne reconnaissent pas cette mention du genre. Consultez les Conseils aux voyageurs et avertissements pour chaque destination et pays de transit afin de déterminer les restrictions d'entrée possibles. Dans certains cas, même avec une mention du genre « X » sur votre passeport canadien, vous pourriez tout de même devoir fournir une information de sexe binaire (masculin ou féminin) en voyage. Si vous avez légalement changé de nom, vous devez faire une demande de nouveau passeport. Pour plus d'information sur la mise à jour de votre passeport, y compris l'identifiant de genre, ainsi que sur la sécurité en voyage et les avis destinés aux personnes 2ELGBTQI+, visitez voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/lgbt-voyage.

Puis-je protéger mon investissement?

Plan de protection de voyage mondial

Les voyageurs peuvent protéger leur investissement contre les imprévus grâce au Plan de protection de voyage mondial offert. Veuillez visiter eftours.ca/coverage ou communiquer avec le Soutien aux voyageurs au 1 800 263-2806 pour plus de détails.

Assurance complémentaire Annulation pour toute raison (CFAR)

Nous comprenons que les plans peuvent changer en raison de circonstances imprévues. C'est pourquoi les voyageurs qui ont acheté le Plan de protection de voyage mondial se voient offrir l'assurance complémentaire optionnelle Annulation pour toute raison (CFAR). Les voyageurs qui annulent jusqu'à 24 heures ou plus avant le départ, pour toute raison non couverte par le Plan de protection de voyage mondial, peuvent réclamer jusqu'à 80 % de leurs frais d'annulation. Le Plan de protection de voyage mondial et l'assurance complémentaire Annulation pour toute raison ne sont offerts, et ne peuvent être retirés, que dans les 30 jours suivant l'inscription à votre voyage EF. Le Plan de protection de voyage mondial et l'assurance complémentaire CFAR sont souscrits auprès de Zurich Compagnie d'Assurances SA (succursale canadienne). Veuillez visiter eftours.ca/coverage ou communiquer avec le Soutien aux voyageurs au 1 800 263-2806 pour plus de détails.

Renseignements sur les vols

Quelles compagnies aériennes EF utilise-t-elle?

EF réserve des sièges auprès de grandes compagnies aériennes commerciales ou charters, notamment Air Canada, Air France, Aer Lingus, Air New Zealand, Air Transat, American Airlines, British Airways, Austrian Airlines, Delta, Iberia, KLM, LATAM Airlines, Lufthansa, Qantas, SAS, Swiss, United, Virgin Atlantic et WestJet. Nos contrats ne permettent pas les surclassements, les escales prolongées ni l'accumulation de milles de fidélisation. Certains pays peuvent exiger un traitement insecticide des aéronefs pour les vols étrangers entrants. La liste de ces pays est disponible auprès de Transports Canada à tc.gc.ca. EF réserve des sièges auprès de compagnies aériennes commerciales et charters certifiées par la FAA ou par un organisme international équivalent.

Comment fonctionnent les itinéraires de vol?

EF s'efforce toujours d'offrir la route la plus directe vers votre destination selon les routes aériennes et la disponibilité des sièges. Nous ne pouvons garantir des vols sans escale ou directs. L'itinéraire de vol sera disponible en ligne à eftours.ca environ 21 jours avant le départ du voyage. Si un voyageur n'est pas satisfait de son affectation de vol, les frais d'annulation standards s'appliquent.

Mon itinéraire de vol est-il fixe?

Oui, vous devez suivre l'itinéraire de vol exact réservé par EF. Si vous choisissez de ne pas voyager sur une portion de votre itinéraire de vol, vous ne pourrez pas reprendre votre voyage à un point de départ ultérieur, et vos vols restants seront automatiquement annulés par la compagnie aérienne. Vous serez également responsable de tous les coûts engagés en raison du non-respect de votre itinéraire.

Mon groupe voyagera-t-il ensemble?

Selon la disponibilité des sièges et la taille de l'avion, il se peut que nous ne puissions pas placer tous les membres d'un groupe sur le même vol. La taille du groupe peut aussi influencer notre capacité à réserver tous les voyageurs sur le même itinéraire de vol. Dans certains cas, les groupes peuvent avoir une nuitée intérieure ou internationale, une escale ou un transfert en autobus en raison de la disponibilité des places, des routes aériennes et des temps de correspondance légaux. EF n'est pas responsable des changements d'horaire des compagnies aériennes, ni des retards de vol d'ordre mécanique, météorologique ou lié à la capacité.

Mon groupe sera-t-il assis ensemble dans l'avion?

L'attribution des sièges et les surclassements sont à l'entière discrétion des compagnies aériennes. Les sièges seront attribués à l'enregistrement.

Certains aéroports sont-ils interchangeables?

Les vols à destination et en provenance des destinations suivantes peuvent commencer ou se terminer à n'importe lequel des aéroports de la région concernée.

Canada

- Québec ou Montréal – Fredericton, Moncton ou Saint John
- Montréal ou Ottawa – Charlottetown ou Moncton
- Penticton ou Kelowna

Europe

- Glasgow ou Édimbourg – Heathrow, Gatwick ou London City
- Milan, Venise ou Bologne – Charles-de-Gaulle ou Orly
- Split ou Dubrovnik – Linate ou Malpensa
- Paris ou Bruxelles – Cork, Shannon ou Dublin

Asie

- Narita ou Haneda – Itami ou Kansai
- Incheon ou Gimpo

Les destinations comptant plus d'un aéroport utiliseront les aéroports locaux de façon interchangeable, au besoin. Par exemple, New York : Newark, LaGuardia ou JFK.

Y a-t-il des restrictions de vol pour les voyageurs de moins de 18 ans?

Tous les frais qui en découlent seront établis par les compagnies aériennes et sont à la charge du voyageur. Les voyageurs de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à effectuer des arrangements de voyage individuels particuliers, sauf s'ils sont accompagnés d'un adulte participant au voyage. De plus, les voyageurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à voyager en formule terrestre seulement, sauf s'ils sont accompagnés d'un adulte participant au voyage. Les voyageurs de moins de 18 ans qui ne sont pas accompagnés d'un adulte participant au voyage doivent être sur le même vol de départ que le reste du groupe.

Demandes de voyage particulières

EF peut offrir des options d'arrivée anticipée ou de séjour prolongé, des aéroports de départ de rechange et des voyages en formule terrestre seulement, pour des voyageurs individuels ou pour l'ensemble du groupe. Si vous avez demandé des arrangements de voyage particuliers, EF ne peut garantir que la totalité ou une partie des vols seront les mêmes que ceux du groupe. Veuillez noter que la date limite pour les demandes de voyage particulières est de 120 jours avant le départ. Les demandes de voyage particulières ne peuvent être confirmées avant que le circuit et les dates du groupe soient confirmés, soit environ 70 jours avant le départ. Veuillez communiquer avec le Soutien aux voyageurs au 1 800 263-2806 pour plus de détails et pour savoir où trouver la documentation requise.

Que faire si tout le groupe souhaite une arrivée anticipée ou un séjour prolongé?

Dans la mesure du possible, EF fournira des arrangements de vol ou terrestres modifiés pour un groupe d'au moins dix voyageurs payants plus le responsable de groupe. Chaque voyageur devra payer tous les coûts aériens ou terrestres supplémentaires. Le responsable de groupe doit soumettre une seule demande pour l'ensemble du groupe, laquelle doit être reçue avant la première inscription.

Que faire si un seul voyageur a une demande de voyage particulière?

Nous demandons aux voyageurs individuels d'informer leur responsable de groupe de leur demande de voyage particulière et d'obtenir sa permission. Les demandes individuelles doivent être soumises en retournant le formulaire dûment rempli à notre équipe du Soutien aux voyageurs au plus tard 120 jours avant le départ, et seulement après avoir obtenu l'approbation du responsable de groupe. Veuillez garder à l'esprit que vous ne devriez faire aucun arrangement concret, comme réserver un vol ou un hôtel, avant que votre itinéraire final et votre date de départ soient finalisés (environ 70 jours avant le départ). Des frais de service de 95 \$, plus tous les coûts aériens ou terrestres supplémentaires, seront facturés. Les voyageurs de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à effectuer des arrangements de voyage individuels particuliers, sauf s'ils sont accompagnés d'un adulte participant au voyage. Les voyageurs de moins de 18 ans qui ne sont pas accompagnés d'un adulte participant au voyage doivent être sur le même vol de départ que le reste du groupe.

Quels sont les types de demandes de voyage individuelles particulières?

- **Option individuelle d'arrivée anticipée ou de séjour prolongé** : dans la mesure du possible, EF fournira des arrangements de vol modifiés selon la demande du voyageur. Les voyageurs sont responsables de leurs propres arrangements pour se rendre à l'hôtel ou à l'aéroport et en revenir, ainsi que de tous les arrangements terrestres relatifs à leur itinéraire individuel.
- **Aéroports de départ de rechange** : les prix des programmes sont établis en fonction des départs de groupe. Si une personne choisit de partir d'un aéroport différent de celui du groupe, le prix du programme de l'aéroport de rechange s'appliquera. Les voyageurs doivent partir du même aéroport intérieur et y revenir. Les voyageurs sont responsables de leurs propres arrangements pour se rendre à l'hôtel ou à l'aéroport et en revenir, ainsi que de tous les arrangements terrestres relatifs à leur itinéraire individuel.
- **Formule terrestre seulement** : l'option terrestre seulement permet aux voyageurs d'acheter la portion terrestre du voyage sans les vols, afin d'organiser leur propre transport aérien indépendamment d'EF. Les voyageurs qui choisissent la formule terrestre seulement sont responsables de coordonner leurs propres vols pour qu'ils correspondent précisément aux heures d'arrivée et de départ du groupe.

EF ne fournit ni transferts aéroportuaires ni supervision aux voyageurs en formule terrestre seulement en dehors des activités de groupe prévues à l'horaire. Les voyageurs doivent confirmer leur horaire de vol auprès d'EF avant de réserver, afin de s'assurer qu'il correspond à l'itinéraire du voyage. Si le vol d'un voyageur en formule terrestre seulement est retardé ou annulé, EF n'est pas responsable des activités manquées ni des coûts supplémentaires.

Les voyageurs doivent être âgés de 18 ans ou plus pour choisir seuls l'option terrestre seulement. Les voyageurs de moins de 18 ans ne peuvent choisir l'option terrestre seulement que s'ils sont accompagnés sur tous les vols par un chaperon adulte également inscrit au voyage. Un adulte responsable (autre que le responsable de groupe) doit accompagner tout voyageur de moins de 18 ans qui choisit l'option terrestre seulement. EF se réserve le droit de confirmer les plans de voyage des voyageurs de moins de 18 ans afin de s'assurer qu'ils respectent les normes de sécurité et de supervision d'EF.

Excursions optionnelles

Que sont les excursions optionnelles?

EF offre ces activités stimulantes en complément de ce qui est déjà inclus à votre itinéraire. La plupart des responsables de groupe prendront la décision, à l'échelle du groupe, d'inclure ou d'interdire les excursions optionnelles. Les voyageurs individuels ne peuvent pas ajouter une excursion que leur responsable de groupe a interdite, ni se retirer d'une excursion que leur responsable de groupe a rendue obligatoire.

Quand devrais-je acheter les excursions optionnelles?

La décision de groupe d'acheter des excursions optionnelles doit être demandée au plus tard 110 jours avant le départ. Veuillez noter que les prix indiqués des excursions optionnelles peuvent changer avant leur achat.

Puis-je obtenir un remboursement pour mes excursions optionnelles?

Si EF doit annuler une excursion optionnelle pendant un voyage (en raison de la fermeture d'un site ou d'un nombre insuffisant d'inscriptions, par exemple), le prix complet de l'excursion vous sera remboursé à votre retour. Pour obtenir le remboursement d'une excursion optionnelle à laquelle vous ne souhaitez simplement plus être inscrit, vous devez nous en aviser au plus tard 110 jours avant le départ; après cette date, l'excursion optionnelle ne peut plus être annulée.

Hébergement

Les réservations d'hébergement sont effectuées selon le genre indiqué sur votre passeport. Nous nous efforcerons de répondre à vos préférences d'hébergement liées à votre orientation sexuelle, votre identité de genre, votre expression de genre et vos caractéristiques sexuelles (SOGIESC). Si vous voyagez avec un passeport portant la mention de genre X, veuillez communiquer avec nous pour nous faire part de votre préférence d'hébergement. Si vous avez des besoins particuliers de mobilité, d'accessibilité ou d'hébergement (par exemple, une chambre accessible en fauteuil roulant ou au rez-de-chaussée), veuillez en aviser EF le plus tôt possible, et au plus tard 110 jours avant le départ. Cela nous permet de confirmer à l'avance si des installations appropriées sont disponibles. Les responsables de groupe s'occuperont de l'attribution finale des chambres pour tous les voyageurs à l'hôtel. Veuillez vous assurer que toutes les demandes d'hébergement sont soumises au plus tard 110 jours avant le départ.

Combien d'élèves partagent une chambre?

Les élèves logeront généralement en chambre triple ou quadruple avec d'autres élèves du même genre provenant de l'ensemble du groupe de voyage. La capacité des chambres varie d'un hôtel à l'autre, ce qui peut entraîner des attributions de chambres différentes au cours du voyage. Il se peut donc que des élèves d'écoles ou de groupes différents partagent une chambre. Les chambres peuvent comporter deux lits doubles (lits pour deux personnes), et deux élèves peuvent devoir partager chaque lit. Sur les croisières, l'hébergement des élèves est offert uniquement en cabine quadruple.

Les élèves peuvent-ils demander une chambre à deux lits?

Les élèves peuvent demander un hébergement à deux lits simples (une chambre d'hôtel avec deux lits une place) moyennant les frais supplémentaires suivants :

- 80 \$ par nuit d'hôtel par élève
- 130 \$ par nuit de traversier ou de croisière par élève

Comment les adultes sont-ils logés?

Les adultes sont placés en chambre à deux lits (une chambre d'hôtel avec deux lits) avec un autre adulte du même genre provenant de l'ensemble du groupe de voyage. Il se peut donc que des adultes d'écoles ou de groupes différents partagent une chambre.

Les adultes peuvent-ils demander une chambre avec un lit double?

Les adultes peuvent demander un hébergement avec lit double (une chambre avec un lit pour deux personnes) en fournissant simplement à EF le nom de la personne avec qui ils partageront la chambre, au plus tard 110 jours avant le départ.

Les adultes peuvent-ils demander une chambre individuelle?

Les voyageurs adultes peuvent demander une chambre individuelle moyennant un supplément de 40 \$ par nuit de croisière, de traversier ou d'hôtel. Ces frais s'ajoutent aux frais de supplément adulte standards décrits précédemment. Sous réserve de la disponibilité de la croisière, du traversier ou de l'hôtel.

Autres renseignements sur le voyage

Quand mon voyage commence-t-il et se termine-t-il officiellement?

Chaque voyage commence au décollage de l'aéroport de départ et se termine à l'atterrissage du vol à l'aéroport de retour. Pour les personnes qui organisent leurs propres vols, le voyage commence à l'arrivée au premier hôtel EF et se termine au départ du dernier hôtel EF, selon l'itinéraire. La durée officielle d'un voyage EF n'inclut pas les périodes d'arrivée anticipée, de séjour prolongé ni aucune période ou activité optionnelle pendant laquelle les voyageurs ne sont pas accompagnés d'un guide accompagnateur.

Que se passe-t-il si un voyage est retardé?

EF ne peut rembourser les composantes du voyage manquées en raison des conditions météorologiques ou des retards des compagnies aériennes. Si votre voyage commence plus tard que prévu pour ces raisons, la durée et les composantes incluses de votre voyage sont toujours calculées à partir de votre date de départ prévue initiale. (Par exemple, si votre voyage dure 10 jours et est retardé de deux jours, aucun remboursement ne sera accordé pour les composantes manquées pendant ces deux premiers jours.)

Toute réclamation d'indemnisation ou de remboursement découlant d'un retard ou d'une annulation de vol doit être soumise directement à la compagnie aérienne exploitante et sera évaluée conformément à la législation applicable sur les droits des passagers et aux conventions internationales.

Qu'en est-il des voyageurs ayant des allergies alimentaires?

EF reconnaît que certains voyageurs peuvent avoir des allergies alimentaires graves. EF fera de son mieux pour s'assurer que tous ses fournisseurs sont au courant de la situation et tentera de répondre à tout besoin particulier, mais ne peut garantir que des mesures d'adaptation pourront être mises en place. Tous les voyageurs, ainsi que les parents ou tuteurs des voyageurs mineurs, conviennent et reconnaissent qu'ils assument certains risques en participant à un voyage EF, ce qui peut comprendre le risque de préjudice, de blessure, de maladie ou de décès lié à des allergies, à des réactions allergiques ou à tout symptôme indésirable à l'égard de tout repas, aliment, breuvage (alcoolisé ou non), bonbon, médicament ou drogue de toute nature, ou de tout autre produit consommable, ou en lien avec des allergies ou des réactions allergiques à toute cause ou source environnementale, saisonnière, naturelle, synthétique, chimique ou biologique, que ce soit par la négligence d'EF ou autrement.

Qu'en est-il des voyageurs suivant un régime particulier?

EF peut offrir des options de repas végétariens à ses voyageurs. EF tentera de répondre aux autres régimes particuliers (p. ex. repas végétaliens, sans gluten, cascher, halal ou pour personnes diabétiques), mais il peut arriver que nous en soyons incapables. Si un repas est inclus sur votre vol, EF peut soumettre une demande de repas en votre nom. Les demandes de repas en vol doivent être soumises à EF au plus tard 30 jours avant le départ.

Qu'en est-il des effets personnels perdus?

EF n'est pas responsable des passeports ou autres documents perdus ou volés, ni de la perte ou de l'endommagement des bagages ou de tout autre effet personnel des passagers. EF n'est pas responsable de retrouver les biens perdus. En cas de perte de documents de voyage, le voyageur est seul responsable de satisfaire aux exigences de la compagnie aérienne (tant logistiques que financières). Si un voyageur perd son passeport pendant le voyage, il est responsable des coûts de tout hôtel ou vol supplémentaire lié au retard de son voyage pendant le traitement de son passeport de remplacement. Si le voyageur est mineur, ses parents ou son tuteur sont également responsables de tous les coûts supplémentaires d'hôtel ou de vol pour le chaperon supervisant l'élève pendant le retard. Bien qu'EF réserve l'hébergement et les vols de bonne foi, le paiement doit être remis à EF Tours dans les 30 jours. Si le paiement n'est pas reçu dans ce délai, le compte sera transmis à une agence de recouvrement pour règlement.

Les groupes peuvent-ils faire des demandes particulières concernant le voyage ou les vols?

Les responsables de groupe peuvent ajouter des demandes concernant le guide accompagnateur, l'hôtel, les repas, l'itinéraire et les caractéristiques des vols. Ces demandes ne sont pas garanties. Si elles sont réalisables, elles peuvent entraîner des coûts supplémentaires que le groupe devra assumer.

Que faire si mes dates de voyage ne sont pas couvertes par les présentes conditions de réservation?

Visitez eftours.ca/bc pour la version la plus récente des conditions de réservation de la dernière année de voyage.

Protection des paiements des voyageurs

EF Voyages Culturels est enregistrée en vertu de la Loi sur le secteur du voyage (Travel Industry Act) et respecte les normes et politiques de cette loi, notamment en garantissant tous les paiements anticipés de ses clients, peu importe la province ou le territoire d'origine, par son affiliation aux organismes suivants. EF Voyages Culturels est enregistrée auprès de TICO (enregistrement no 2395858) et de Consumer Protection BC (enregistrement no 73991), et est titulaire d'un permis du Québec de l'Office de la protection du consommateur (permis OPC no 702732).

Autres modalités et conditions

Les modalités et dispositions des présentes conditions de réservation remplacent toute autre garantie, déclaration, modalité ou condition, à moins qu'elle ne soit expressément énoncée dans un addenda aux conditions de réservation ou dans une lettre signée par un dirigeant d'EF. Les conditions de réservation peuvent être modifiées.

Bien qu'EF fasse tous les efforts pour assurer l'exactitude de ses publications, elle ne peut être tenue responsable des erreurs typographiques ou d'impression (y compris les prix). En cas de fluctuation monétaire majeure, EF se réserve le droit d'appliquer une surcharge de change. Le présent contrat permet des augmentations de prix jusqu'à ce que le client ait payé le montant intégral. Si l'augmentation de prix dépasse 7 %, à l'exception des augmentations résultant d'une hausse de la taxe de vente au détail ou de la taxe fédérale sur les produits et services, le client a le droit d'annuler le contrat et d'obtenir un remboursement complet.

Les voyageurs qui s'inscrivent reconnaissent qu'EF peut modifier les modalités des conditions de réservation de temps à autre et que ces changements prennent effet immédiatement. Un avis vous sera fourni en cas de changement important. L'utilisation continue des services d'EF par un voyageur après un tel avis constitue une acceptation de ces changements et un engagement à y être lié. Les voyageurs conviennent que la version des conditions de réservation en vigueur au moment du voyage ou de l'annulation s'applique à leur programme de voyage; elle est disponible à eftours.ca/bc.

L'exploitant de votre voyage international est EF Education First International Ltd., Selnaustrasse 30, 8001 Zurich, Suisse, numéro d'organisation CHE-109.874.655, numéro de TVA CHE-116.325.678 MWST. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. est une société affiliée d'EF Education First International Ltd. et agit uniquement à titre de fournisseur de services de marketing pour cette société. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. n'est pas un mandataire d'EF Education First International, Ltd., ne fournit aucun bien ni service pour votre voyage et est située au 2 Bloor Street East, 16e étage, Toronto (Ontario) M4W 1A8 (tél. : 1 800 263-2806). Les factures relatives à ces voyages sont émises par EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. au nom d'EF Education First International Ltd. Remarque : les services fournis sont exonérés de taxe avec crédit conformément à la loi fédérale suisse sur la taxe sur la valeur ajoutée, art. 23.

L'exploitant de votre voyage intérieur est EF Explore America Inc. (« EF »), Two Education Circle, Cambridge, MA, 02141, États-Unis. Numéro de TPS/TVH : 86346 8047. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. est une société affiliée d'EF Explore America Inc. et agit uniquement à titre de fournisseur de services de marketing pour cette société. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. n'est pas un mandataire d'EF Explore America Inc., ne fournit aucun bien ni service pour votre voyage et est située au 2 Bloor Street East, 16e étage, Toronto (Ontario) M4W 1A8 (tél. : 1 800 263-2806). Les factures relatives à ces voyages sont émises par EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. au nom d'EF Explore America Inc.

Annulations et modifications

Les politiques d'annulation décrites ci-dessous tiennent compte des coûts qu'EF engage, souvent des années avant le départ des groupes. L'avis d'annulation d'un voyage EF ne sera accepté que de la part du voyageur, de son tuteur légal ou du responsable de groupe. La date d'annulation est déterminée par la date à laquelle EF reçoit l'avis.

Politique d'annulation standard d'EF*

- **110 jours ou plus avant le départ** : remboursement complet, moins tous les frais non remboursables et des frais d'annulation de 399 \$.
- **De 109 à 45 jours avant le départ** : remboursement complet, moins tous les frais non remboursables et des frais d'annulation de 50 % du prix du programme.
- **44 jours ou moins avant le départ** : aucun remboursement ne sera accordé. Tous les frais non remboursables et des frais d'annulation de 100 % du prix du programme et des frais de voyage s'appliqueront.

Remboursements

Le cas échéant, les remboursements pour trop-perçu ne seront émis que sur demande et une fois que le ou les paiements du voyageur auront été portés au compte depuis 15 jours. Tous les remboursements sont traités environ 4 à 6 semaines après la demande. EF peut traiter le remboursement au mode de paiement d'origine au dossier (carte de crédit ou carte de débit). Les remboursements sont traités selon les lignes directrices suivantes :

- S'il y a une seule carte au dossier, le remboursement sera émis sur cette carte.
- Si plusieurs cartes figurent au dossier, le remboursement sera appliqué à la carte ayant effectué le plus de paiements, pourvu que le montant du remboursement soit égal ou inférieur au total des paiements effectués avec cette carte.
- Si aucune carte ne satisfait à cette condition (c'est-à-dire que le total des paiements de chaque carte est inférieur au montant du remboursement), le remboursement sera envoyé par virement électronique au contact de facturation.
- Si le compte comporte des dons, le remboursement sera émis au contact de facturation.
- Si les modes de paiement au dossier ne sont plus actifs, le remboursement sera aussi envoyé par virement électronique au contact de facturation.

*Les frais non remboursables, définis comme le Plan de protection de voyage mondial, l'assurance complémentaire CFAR, le plan Annulation pour toute raison, le Programme de protection des paiements ainsi que tous les frais de retard, frais de paiement en retard, frais de demande tardive, frais de refus du Plan de paiements automatiques, frais de retour ou de refus, frais de débit direct et frais de demande de voyage particulière tardive appliqués au compte au moment de l'annulation, sont également déduits des remboursements. Le Plan de paiements manuels comporte des frais de traitement non remboursables de 95 \$ exigibles au moment de l'inscription. Les voyageurs qui ont été transférés d'un voyage à un autre et qui annulent par la suite seront assujettis aux frais d'annulation les plus élevés entre ceux du voyage original et ceux du nouveau voyage.

Annulation du responsable de groupe

Un responsable de groupe doit accompagner les voyageurs sur chaque voyage. Si un responsable de groupe annule pour quelque raison que ce soit, EF lui demandera de désigner un nouveau responsable de groupe pour les voyageurs du groupe. Le nouveau responsable de groupe est responsable de toute augmentation de ses propres coûts aériens. Tout voyageur qui annule à ce moment et choisit de ne pas voyager avec le responsable de groupe remplaçant sera traité comme une annulation standard. Si aucun responsable de groupe remplaçant n'est trouvé, tous les voyageurs doivent fournir à EF un avis d'annulation pour être admissibles à la politique d'annulation standard d'EF. Les voyageurs intéressés à être placés dans un nouveau groupe de voyage doivent communiquer avec EF au 1 800 263-2806. Si nous ne pouvons trouver un nouveau voyage pour ces voyageurs, la politique d'annulation standard d'EF s'appliquera.

Annulations ou modifications requises par des événements externes hors du contrôle raisonnable d'EF

EF n'est pas responsable, et aucun remboursement ne sera accordé, des retards, annulations, modifications ou interruptions touchant tout ou partie d'un programme de voyage qui résultent d'un événement, d'une cause ou d'une circonstance hors du contrôle direct raisonnable d'EF (un « cas de force majeure »). Pour dissiper tout doute, un cas de force majeure comprend notamment, sans s'y limiter : (i) les « cas fortuits »; (ii) les épidémies, pandémies, fléaux, éclosions de maladies infectieuses, maladies de masse ou autres enjeux ou urgences de santé publique, ou les exigences de quarantaine ou d'isolement qui y sont associées; (iii) les actes de toute autorité gouvernementale ou dirigeante ou toute fermeture gouvernementale; (iv) les actes de guerre (déclarée ou non), les troubles civils, l'insurrection ou la révolte; (v) les grèves ou autres actions syndicales; (vi) les activités criminelles, terroristes ou de menace terroriste de toute nature; (vii) les restrictions, avertissements ou avis de voyage émis par tout organisme gouvernemental local, municipal, de comté, d'État, provincial ou fédéral, agence ou organisation; (viii) la surréservation ou le déclassement des hébergements par des tiers; (ix) les limites imposées aux réservations de groupe pour les entrées ou activités, ou leur annulation, par des fournisseurs tiers; (x) les conditions structurelles ou autres défauts/défectuosités dans les maisons, appartements ou autres installations d'hébergement (ou tout problème de chauffage, de plomberie, d'électricité ou de structure); (xi) les défaillances mécaniques ou autres des avions ou autres moyens de transport, ou tout défaut d'un mécanisme de transport d'arriver ou de partir à temps ou en toute sécurité (y compris les retards,

interruptions ou annulations de vols); (xii) les conditions météorologiques ou événements environnementaux graves ou inattendus (y compris les tempêtes, incendies, inondations et nuages de cendres volcaniques); (xiii) la faillite ou autres défauts des fournisseurs; ou (xiv) toute indisponibilité ou interruption de tout fournisseur de services sur lequel EF s'appuie pour exploiter le programme ou remplir autrement une obligation envers ses voyageurs.

EF engage elle-même des coûts et dépenses substantiels et non récupérables pour la planification, la préparation et le prépaiement de ces voyages. Par conséquent, si un voyage doit être annulé ou reporté en raison d'un cas de force majeure, les voyageurs recevront un bon de voyage futur EF correspondant à toutes les sommes payées, moins le coût de tout Plan de protection de voyage mondial ou de toute assurance complémentaire CFAR achetés, afin de leur permettre de reporter leur voyage à un moment où les événements de force majeure se seront résorbés. En cas de retard ou d'interruption d'un programme de voyage, le montant du bon de voyage futur sera calculé au prorata des portions manquées du voyage. L'annulation, la modification ou le report par EF pour les causes décrites dans la présente section ne constitue pas une violation de ses obligations envers un voyageur.

Programme Tranquillité d'esprit d'EF

Chez EF, nous faisons tout notre possible pour rendre la planification des voyages futurs aussi flexible que possible. Nous savons que les plans peuvent changer en raison de circonstances imprévues; c'est pourquoi nous offrons automatiquement le programme Tranquillité d'esprit à tous nos groupes, afin que vous puissiez planifier votre prochain voyage en toute confiance.

45 jours ou plus avant le départ :

Les responsables de groupe peuvent prendre les décisions suivantes au nom de leur groupe, pour quelque raison que ce soit (les « options du responsable de groupe ») :

1. Changer les dates de voyage du circuit actuel du groupe.
2. Travailler avec EF pour modifier le circuit actuel du groupe ou trouver un nouveau circuit.
3. Annuler le voyage du groupe, tous les voyageurs recevant alors un bon de voyage futur transférable, d'un montant équivalent à toutes les sommes payées pour le voyage original, moins les frais non remboursables (à utiliser pour un futur voyage avec EF).

44 jours ou moins avant le départ :

Les responsables de groupe peuvent choisir de ne pas partir comme prévu et de se prévaloir de l'une des options du responsable de groupe énoncées ci-dessus dans la situation suivante :

- Si un avertissement officiel de voyage « Évitez tout voyage non essentiel » ou « Évitez tout voyage » est nouvellement émis par le gouvernement du Canada pour tout endroit inclus dans l'itinéraire du groupe.

Modalités et conditions du programme Tranquillité d'esprit d'EF

Les avantages du programme Tranquillité d'esprit ne sont offerts qu'à l'ensemble du groupe et non aux voyageurs individuels, sauf indication expresse. Les voyageurs individuels doivent se référer à leur certificat d'assurance. Les voyageurs ayant manqué une échéance de paiement doivent payer tous les frais de retard encourus pour être admissibles à ce programme. Les voyages révisés doivent partir dans l'année suivant le voyage original. Si le voyage révisé a un prix plus élevé que le voyage original, les voyageurs devront payer la différence comme condition de participation au voyage révisé. Si EF ne peut répondre à une demande de voyage révisé ou si le groupe décide de ne pas partir sur le voyage original, le groupe peut alors opter pour des bons de voyage futurs. Si le groupe ne part pas sur le voyage original, ne voyage pas sur un voyage révisé et ne reçoit pas de bon de voyage futur, les frais d'annulation standards s'appliqueront. Les voyageurs qui annulent un voyage révisé se verront facturer des frais d'annulation calculés selon la date à laquelle le voyage original a été révisé ou la date d'annulation du voyage révisé, selon le montant le plus élevé. EF fera tous les efforts pour répondre aux demandes de voyage révisé. Les bons de voyage futurs seront émis pour le montant de toutes les sommes payées par un voyageur pour le voyage original, y compris le dépôt d'inscription minimum de 199 \$, moins les frais du Plan de protection de voyage mondial, les frais de l'assurance complémentaire CFAR et tous les frais non remboursables. Les bons de voyage sont valables pour l'année de voyage en cours et les deux (2) années de voyage suivantes. Les bons de voyage futurs sont transférables, à leur valeur nominale, aux membres de la famille immédiate du voyageur ou de sa communauté scolaire. Le bon de voyage futur n'est ni un crédit de marchandise ni un certificat-cadeau et ne peut être échangé contre de l'argent comptant. Les modalités et conditions complètes figurent sur les bons de voyage futurs.

Plan de protection de voyage mondial*

Le plan de protection de voyage recommandé par EF vous permet d'explorer le monde en toute confiance. EF offre un Plan de protection de voyage mondial qui vous procure tous les avantages ci-dessous, ainsi que la possibilité d'ajouter l'assurance complémentaire Annulation pour toute raison pour plus de flexibilité et de tranquillité d'esprit. Avec ce plan, vous avez accès à des représentants connaissant bien ces avantages, 24 heures sur 24 pendant votre voyage, pour que vous puissiez vous détendre et profiter du voyage de votre vie!

Le Plan de protection de voyage mondial comprend* :

- Une couverture maladie et accident
- Une couverture bagages et biens personnels
- Une couverture annulation et interruption de voyage pour des raisons précises**
- Une couverture annulation de voyage par la commission scolaire**
- Une assistance d'urgence 24 heures sur 24

Assurance complémentaire Annulation pour toute raison (CFAR)**

L'assurance complémentaire CFAR offre une protection d'annulation de voyage additionnelle. Elle vous permet d'annuler jusqu'à 24 heures avant le départ, pour toute raison non couverte par le Plan de protection de voyage mondial, et de réclamer jusqu'à 80 % de vos paiements de voyage non remboursables.

Le Plan de protection de voyage mondial et l'assurance complémentaire Annulation pour toute raison (CFAR) seront automatiquement ajoutés à votre compte au moment de l'inscription à votre voyage EF. Ils ne sont offerts, et ne peuvent être retirés, que dans les 30 jours suivant l'inscription à votre voyage EF. L'assurance complémentaire CFAR ne peut être ajoutée au Plan de protection de voyage mondial si vous vous inscrivez à votre voyage EF à moins de 69 jours de votre départ. Des produits d'assurance voyage semblables sont offerts par d'autres assureurs. Si vous choisissez de souscrire votre propre assurance voyage, vous êtes entièrement responsable de vous assurer d'avoir une couverture adéquate et appropriée pour la durée de votre voyage EF, et vous devez vous assurer qu'aucune clause d'exclusion ne limite ou n'exclut le type d'activités incluses dans votre voyage EF.

Veuillez visiter eftours.ca/coverage ou communiquer avec le Soutien aux voyageurs au 1 800 263-2806 pour plus de détails.

*Le Plan de protection de voyage mondial, y compris l'assurance complémentaire Annulation pour toute raison (CFAR), est souscrit auprès de Zurich Compagnie d'Assurances SA (succursale canadienne), 100 King Street West, bureau 5500, C.P. 290, Toronto (Ontario) M5X 1C9, Canada, en vertu d'une police collective principale émise à EF Travel Canada Ltd. Pour les modalités, conditions et exclusions complètes, veuillez consulter le certificat d'assurance Zurich, qui vous sera fourni par courriel et que vous pouvez aussi obtenir en composant le 1 800 263-2806 ou en visitant eftours.ca/coverage.

**La couverture ne s'applique à aucun montant ajouté à votre compte au moyen d'un bon de voyage futur.

Calendrier de paiement

Votre inscription est considérée comme active une fois qu'EF a reçu le dépôt d'inscription minimum ainsi qu'une demande d'inscription signée, un formulaire de signature ou une acceptation en ligne.

Modalités et conditions des plans de paiement

Si vous choisissez le Plan de paiements automatiques ou le Plan de paiements manuels, les modalités et conditions suivantes s'appliquent.

Plan de paiements automatiques

- EF doit recevoir une autorisation électronique, écrite ou verbale indiquant l'acceptation des modalités et conditions du Plan de paiements automatiques d'EF avant l'activation du plan.
- EF doit disposer des renseignements de débit préautorisé sur le formulaire d'inscription, si vous optez pour le débit direct d'un compte de chèques ou d'épargne (EF doit détenir une entente de débit préautorisé), ou d'une carte de crédit (la carte doit porter le logo Visa ou MasterCard).
- Un minimum de trois retraits de paiements automatisés est requis. Les voyageurs qui ne sont pas admissibles au Plan de paiements automatiques doivent payer le montant intégral au moment de l'inscription.
- Les voyageurs doivent payer le dépôt d'inscription minimum de 199 \$ du voyage avant l'activation du plan.
- Les voyageurs qui choisissent des paiements mensuels doivent choisir une date entre le 1er et le 26 du mois à laquelle leur compte sera automatiquement débité.
- Les voyageurs qui choisissent des paiements aux deux semaines doivent choisir un jour de semaine auquel leur compte sera automatiquement débité.
- Si aucune date de retrait mensuel n'est choisie, la date de retrait sera le 14 de chaque mois. Si aucun jour de retrait aux deux semaines n'est choisi, le jour de retrait sera le jeudi. En raison des fins de semaine et des jours fériés, EF se

réserve le droit de débiter le compte du voyageur jusqu'à trois jours après la date prévue.

- Des frais non remboursables de 30 \$ seront facturés chaque fois qu'un paiement est retourné ou refusé. Dans ces cas, le plan sera recalculé afin de redistribuer le paiement manqué sur le reste du calendrier. EF se réserve le droit de retirer un voyageur du plan en cas de retour ou de refus de deux paiements consécutifs. Si le paiement final est retourné ou refusé, le voyageur sera automatiquement retiré du plan.
- Les montants du Plan de paiements automatiques peuvent changer si des éléments du voyage ou des paiements (autres que ceux du Plan de paiements automatiques) sont ajoutés ou retirés pour un montant supérieur à 20 \$; le voyageur sera avisé du nouveau montant à l'adresse courriel de facturation. Tous les autres éléments ou paiements totalisant 20 \$ ou moins qui sont ajoutés ou retirés ne seront reflétés que dans le paiement final.
- Après le dernier paiement prévu du Plan de paiements automatiques, tout élément additionnel est payable au moment de l'achat. Les paiements ne seront plus déduits automatiquement.
- Aucuns frais de retard ne sont facturés aux voyageurs inscrits au Plan de paiements automatiques. Si le voyageur choisit de se retirer du plan ou en est retiré par EF, il sera inscrit au Plan de paiements manuels.

Plan de paiements manuels

- Si les voyageurs ne paient pas le montant intégral au moment de l'inscription ou ne choisissent pas le Plan de paiements automatiques, ils seront inscrits au Plan de paiements manuels.
- Des frais de traitement non remboursables de 95 \$ sont appliqués au moment de l'inscription.
- Les voyageurs doivent payer le dépôt d'inscription minimum de 199 \$ du voyage et, le cas échéant, le Plan de protection de voyage mondial et l'assurance complémentaire Annulation pour toute raison (CFAR), au moment de l'inscription. Selon la date d'inscription, les voyageurs recevront jusqu'à trois factures. Le premier paiement de 500 \$ est dû 30 jours après l'inscription. Le deuxième paiement de 500 \$ est dû 90 jours après l'inscription. Le solde restant est dû 110 jours avant le départ.
- Le paiement intégral est dû immédiatement pour toute inscription à moins de 110 jours du départ.
- Des frais de retard de 95 \$ seront facturés pour tout paiement manqué. Tous les frais de retard sont non remboursables.
- Les voyageurs peuvent payer par carte de crédit (la carte doit porter le logo Visa ou MasterCard) ou par débit direct d'un compte de chèques ou d'épargne : 1 800 263-2806.
- Tous les paiements doivent être reçus au plus tard 110 jours avant le départ.
- EF se réserve le droit d'annuler la réservation du voyageur si un paiement est en retard de 30 jours (ou de 15 jours après le paiement final).
- Des frais non remboursables de 30 \$ seront facturés chaque fois qu'un paiement est retourné ou refusé.
- Les voyageurs sont responsables d'effectuer leurs paiements à temps même s'ils ne reçoivent pas de facture. Si vous ne recevez pas votre facture initiale ou avez des questions sur votre calendrier de paiement, vous devez communiquer avec EF immédiatement.
- Toutes les dates d'échéance de paiement correspondent aux dates auxquelles chaque paiement doit être reçu par EF.

Modalités et conditions de la facturation sans papier

Pour les voyageurs inscrits à la facturation sans papier, les modalités et conditions suivantes s'appliquent :

- Les voyageurs ou les contacts principaux (pour les voyageurs de moins de 20 ans) recevront des factures électroniques pour tous les renseignements liés à leur compte EF et pour les autres avis offerts en format électronique. Une fois inscrits, ils ne recevront aucune copie papier. Les voyageurs peuvent consulter et imprimer leurs factures en ouvrant une session dans leur compte à eftours.ca.
- EF n'est pas responsable de tout retard ou défaut de livraison d'une facture, et les voyageurs comprennent que rien dans les présentes modalités et conditions ne les libère de l'obligation de payer la facture.
- Dans la mesure permise par la loi, la facturation sans papier est fournie « telle quelle », avec ses défauts et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. Le voyageur assume toute la responsabilité et tous les risques liés à l'utilisation de la facturation sans papier. EF ne garantit pas que les renseignements, les processus ou les services seront ininterrompus, ni exempts de bogues ou d'erreurs.

Soldes après le voyage

Tous les comptes des voyageurs doivent être réglés en totalité avant le départ. EF se réserve le droit d'annuler la participation d'un voyageur si un solde est impayé au moment du voyage. Dans certains cas, le compte d'un voyageur peut être mis à jour après le voyage pour refléter des coûts supplémentaires liés à des services rendus pendant le voyage, comme des modifications d'itinéraire approuvées, des ajustements d'hébergement ou d'autres frais applicables. Tout solde impayé doit être réglé dans les 30 jours suivant le retour du voyageur, à défaut de quoi le compte pourrait être transmis à un fournisseur externe de recouvrement.

Entente de débit préautorisé

Je/nous autorisons EF et l'institution financière désignée à commencer les prélèvements selon le calendrier de paiement que j'ai/nous avons choisi dans le Plan de paiements automatiques, et/ou un paiement unique tel que communiqué par écrit à EF, par transaction.

Je/nous comprenons qu'en m'inscrivant/nous inscrivant au Plan de paiements automatiques, j'autorise/nous autorisons des paiements récurrents variables, mensuels ou aux deux semaines, correspondant au montant du solde du compte, divisé selon le nombre de dates de prélèvement disponibles jusqu'à 25 jours avant le départ, à être débités de mon/notre compte désigné jusqu'au paiement intégral.

La présente autorisation demeure en vigueur jusqu'à ce qu'EF ait reçu de ma/notre part un avis de modification ou de résiliation, ou jusqu'à la fin de mon calendrier prévu du Plan de paiements automatiques, tel que décrit dans les modalités et conditions du Plan de paiements automatiques. Cet avis doit être reçu au moins dix (10) jours ouvrables avant le prochain prélèvement prévu, en ouvrant une session sur mon site sécurisé EF ou en composant le 1 800 263-2806.

EF ne peut céder la présente autorisation, directement ou indirectement, par effet de la loi, changement de contrôle ou autrement, sans me/nous fournir un préavis écrit d'au moins dix (10) jours.

J'ai/nous avons certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente entente. Par exemple, j'ai/nous avons le droit d'être remboursés pour tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à la présente entente de débit préautorisé. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux/nous pouvons communiquer avec mon/notre institution financière ou visiter paiements.ca.

Des questions? Appelez-nous au 1 800 263-2806.

Diversité, équité, inclusion et appartenance

EF s'engage à offrir une expérience de voyage inclusive, et tous nos voyageurs y jouent un rôle. Pendant le voyage, vous rencontrerez des personnes représentant une variété d'origines et de croyances et vous explorerez des cultures et des histoires diverses. Notre objectif est de créer un environnement qui célèbre ces différences et favorise l'apprentissage du monde, de soi-même et de sa place dans le monde.

Règles de la route d'EF

En s'inscrivant au voyage, le voyageur accepte les Règles de la route d'EF, qui figurent aussi sur son site Web personnalisé. Si le voyageur ne se conforme pas à ces règlements ou à toute règle particulière établie par le responsable de groupe, il s'expose à des mesures disciplinaires et à un renvoi possible du voyage, avec retour à la maison aux frais du voyageur et sans remboursement pour la portion du voyage manquée. Cette décision revient à EF et/ou au responsable de groupe. De plus, si le voyageur ne respecte pas les règles particulières établies par le

responsable de groupe, ce dernier a la capacité, avec l'appui d'EF, de renvoyer le voyageur à la maison avant la fin du voyage, aux frais du voyageur.

Tous les voyageurs doivent respecter les règlements suivants pendant le voyage :

- Toutes les activités prévues à l'horaire sont obligatoires. Si le voyageur est malade, présente des signes de maladie ou a un problème physique qui pourrait l'empêcher de participer à une activité, il doit en informer le responsable de groupe, qui avisera le guide accompagnateur.
- Si le voyageur souhaite visiter des amis ou des membres de sa famille pendant le voyage, il doit en informer le responsable de groupe avant le départ. Les parents doivent obtenir la permission du responsable de groupe et de l'administration de l'école, et le responsable de groupe doit fournir les détails à EF au plus tard 30 jours avant le départ au moyen d'un formulaire de congé de voyage (Tour Leave), disponible auprès de l'équipe du Soutien aux voyageurs.
- Les voyageurs doivent respecter tout couvre-feu nocturne. Des vérifications de chambres seront effectuées à la discrétion du responsable de groupe pour la sécurité des voyageurs. Les visiteurs ou membres du groupe du sexe opposé sont interdits dans votre chambre.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les autobus, pendant les repas, dans les chambres d'hôtel ou dans tout autre espace clos partagé.
- L'auto-stop ainsi que la conduite ou la location de tout véhicule motorisé sont strictement interdits à tous les voyageurs.
- La possession, la distribution et/ou la consommation de toute substance contrôlée (p. ex. le cannabis et les champignons à psilocybine) sont également interdites, peu importe leur statut légal dans le pays de destination.
- Les voyageurs doivent payer les appels téléphoniques et les dépenses personnelles accessoires engagés dans les hôtels. Ceux-ci sont payables la veille du départ de chaque hôtel.
- Les voyageurs de moins de 18 ans ne peuvent pas consommer d'alcool pendant le voyage. Les voyageurs de 18 ans et plus (ou plus âgés, si les lois locales l'exigent) peuvent consommer de la bière ou du vin avec modération. La consommation de spiritueux est strictement interdite. Le responsable de groupe et/ou les parents peuvent interdire la consommation d'alcool à leur discrétion. La consommation excessive d'alcool par tout voyageur ne sera pas tolérée et entraînera le renvoi du voyage aux frais du voyageur.
- Les activités illégales ne seront pas tolérées et sont passibles d'un renvoi immédiat du voyage. Si le voyageur participe à des activités illégales, tous les coûts de retour à la maison sont à sa charge. Si les autorités locales interviennent, le voyageur sera assujéti aux lois du pays visité.
- Le paiement des dommages causés aux chambres d'hôtel ou aux autobus est la responsabilité du voyageur. Si le voyageur remarque des dommages à son arrivée à l'hôtel, il doit en aviser immédiatement le guide accompagnateur.
- EF s'engage à créer un environnement sécuritaire et confortable pour tous les voyageurs, et la diversité, l'équité et l'inclusion font partie intégrante de notre mission de faire tomber les barrières grâce au voyage éducatif. Le harcèlement, l'intimidation ou la discrimination envers d'autres voyageurs, des fournisseurs ou du personnel, fondés sur l'identité de genre, l'âge, l'orientation sexuelle, un handicap, l'apparence physique, la race, l'ethnicité, la religion ou tout autre facteur, ne seront pas tolérés et pourraient entraîner le renvoi d'un participant du voyage.

Décharge et entente

Je (ou le parent ou tuteur légal si la personne inscrite est mineure) déclare avoir lu, compris et accepté ce qui suit en contrepartie de l'inscription à un voyage EF Voyages Culturels :

1. Tous les voyages internationaux sont exploités par EF Education First International Ltd., Suisse, et tous les voyages intérieurs sont exploités par EF Explore America Inc. EF Institute for Cultural Exchange Ltd. agit uniquement à titre de fournisseur de services de marketing pour les voyages internationaux et intérieurs.
2. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd., EF Explore America Inc., EF Education First International, Ltd. et leurs sociétés affiliées, partenaires et toute société agissant en leur nom, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, mandataires et représentants autorisés (collectivement désignés aux présentes « EF ») ne possèdent, n'exploitent ni ne contrôlent aucune entité qui fournit ou fournira des biens ou services pour mon programme, y compris, sans s'y limiter : les maisons, appartements ou autres installations d'hébergement; les guides accompagnateurs; les compagnies aériennes, maritimes, d'autobus ou autres sociétés de transport; les opérateurs terrestres locaux; les services de traitement de visas; les fournisseurs ou organisateurs d'excursions optionnelles; ou les fournisseurs de services alimentaires ou de divertissement. Je reconnais que toutes ces personnes et entités, en particulier le guide accompagnateur affecté à mon voyage, sont des entrepreneurs indépendants et non des employés ou mandataires d'EF. Par conséquent, EF n'est pas responsable des blessures, pertes ou dommages aux personnes ou aux biens, du décès, de la maladie, des retards ou des inconvénients liés à la fourniture de tout bien ou service, ou découlant de tout acte négligent ou volontaire, ou de toute omission, de la part de ces personnes ou entités ou de tout tiers.
3. Je comprends que voyager dans d'autres pays n'est pas comparable à voyager au Canada. Les normes et pratiques de vie à destination, ainsi que les normes et conditions relatives à la fourniture des services publics, des services et de l'hébergement, peuvent différer de celles du Canada. Les voyages à l'extérieur du Canada peuvent comporter des inconvénients et des risques, y compris, sans s'y limiter : les forces de la nature, les conditions géographiques et climatiques, des normes d'hygiène différentes, des problèmes d'infrastructure (y compris l'entretien des routes, les retards de transport et les conditions d'hébergement), les troubles civils, le vandalisme, la criminalité, l'instabilité politique et le terrorisme. Les services ou installations médicaux peuvent ne pas être facilement accessibles, voire pas accessibles du tout, pendant tout ou partie d'un programme et, s'ils sont disponibles, peuvent ne pas être équivalents aux normes du pays d'origine du participant. Je comprends en outre que différentes régions du monde présentent des préoccupations uniques en matière de santé, de maladies et de sécurité, et j'accepte de prendre connaissance des risques propres à ma destination en visitant le site Web sur la santé des voyageurs de l'Agence de la santé publique du Canada à www.canada.ca/fr/sante-publique/services/sante-voyageurs et le site Conseils aux voyageurs et avertissements du gouvernement du Canada à www.voyage.gc.ca/voyager/avertissements. J'assume sciemment tout risque de blessure corporelle, de décès, de traumatisme émotionnel, de dommage matériel, d'inconvénient et/ou de perte résultant de la négligence ou de tout autre acte de toute personne ou entité, quelle qu'en soit la cause, y compris, sans s'y limiter, les risques mentionnés ci-dessus. J'ai lu et compris ces risques, j'ai eu l'occasion de poser toute question s'y rapportant, et j'ai l'intention d'assumer pleinement tous les risques liés au voyage et à la participation au programme.
4. Dans toute la mesure permise par la loi, j'accepte de dégager de toute responsabilité EF ainsi que mon école, ma commission scolaire, mon conseil scolaire, mon responsable de groupe et mon guide accompagnateur (collectivement, les « parties libérées »), et je m'engage à ne pas les poursuivre, à l'égard de toute réclamation de quelque nature que ce soit liée de quelque manière à ma participation à un voyage parrainé par EF, y compris, sans s'y limiter, les réclamations pour négligence, rupture de contrat, violation de garanties expresses ou implicites, négligence ou décès injustifié, ou toute réclamation fondée sur la loi. Je renonce inconditionnellement et sans équivoque à toute réclamation et demande de dommages-intérêts, pertes, coûts et dépenses de quelque nature que ce soit (y compris les honoraires d'avocat) découlant de toute blessure personnelle, décès, blessure corporelle, angoisse mentale, détresse émotionnelle, ou dommage matériel ou autre que je pourrais subir, quelle qu'en soit la cause, en lien avec ma participation à tout voyage parrainé par EF.
5. Je reconnais que les voyages internationaux et intérieurs comportent certains risques inhérents, y compris, sans s'y limiter : (i) les blessures causées par d'autres voyageurs ou des tiers; (ii) les accidents de la route; (iii) les dangers liés aux activités aquatiques; (iv) les dangers liés aux animaux, insectes ou parasites, ou à leurs morsures; (v) les problèmes d'hygiène; (vi) les intoxications alimentaires; (vii) le manque d'accès à des soins médicaux ou la qualité de ceux-ci; (viii) les difficultés d'évacuation en cas d'urgence médicale ou autre; (ix) ou tout acte négligent ou volontaire, ou toute omission, d'un tiers, ou toute autre cause hors du contrôle direct d'EF. J'assume tout risque de blessure corporelle, de décès, de traumatisme émotionnel, de dommage matériel, d'inconvénient et/ou de perte résultant de la négligence ou de tout autre acte de toute personne ou entité, quelle qu'en soit la cause, y compris, sans s'y limiter, les risques mentionnés ci-dessus. J'ai l'intention d'assumer pleinement tous les risques liés au voyage et à la participation au programme et de libérer les parties libérées de toute responsabilité dans toute la mesure permise par la loi.
6. Je comprends et assume en outre tout risque, financier ou autre, lié aux décisions d'EF d'annuler, de modifier ou de retarder le voyage en raison d'événements imprévisibles hors du contrôle raisonnable d'EF, ou lorsque cela devient nécessaire ou souhaitable pour ma sécurité ou pour la qualité de l'expérience de voyage.
7. J'accepte que la présente décharge et entente s'applique et lie à la fois moi-même et mon enfant mineur inscrit au voyage (le cas échéant), ainsi que mes représentants personnels, exécutifs, héritiers et ma famille.
8. EF n'a aucune responsabilité à mon égard lorsque je suis absent d'une activité supervisée par EF, ni pour les activités non supervisées, comme les visites à des amis ou à des membres de la famille, pendant les périodes d'arrivée anticipée ou de séjour prolongé, ou pendant toute autre période ou activité optionnelle où je ne suis pas accompagné d'un guide accompagnateur.
9. Mon voyage commence au décollage de l'aéroport de départ EF et se termine à la fin du vol de retour vers l'aéroport d'origine (ou tout autre aéroport d'arrivée). Pour les voyages en formule terrestre seulement, je comprends que mon voyage commence à mon arrivée au premier hébergement organisé par EF sur mon itinéraire et se termine à mon départ du dernier hébergement, et qu'il n'inclut pas les vols entre les villes.
10. La responsabilité du transporteur aérien en cas de perte ou d'endommagement des bagages ou des biens, ou de décès ou de blessure d'une personne, est assujettie et limitée par le contrat de transport de la compagnie aérienne, son tarif, la Convention de Montréal ou la Convention de Varsovie et leurs modifications, ou les deux.
11. EF ou mon responsable de groupe se réserve le droit de refuser ou d'annuler mon inscription si ma participation risque de nuire au bien-être ou à la satisfaction de moi-même ou de mon groupe de voyage, ou si EF ou mon responsable de groupe ne peut, à sa seule discrétion, répondre à un problème de santé physique ou comportementale. Dans un tel cas, la politique d'annulation standard d'EF décrite dans les conditions de réservation s'applique.

Décharge et entente (suite)

12. J'accepte de respecter les règles d'EF ainsi que les directives de mon responsable de groupe, de mon guide accompagnateur et du personnel d'EF pendant mon voyage. Le défaut de le faire peut entraîner mon renvoi immédiat du voyage par mon responsable de groupe ou EF. Je comprends que désobéir à ces règles ou directives équivaut à renoncer au droit à un remboursement de toute partie du prix de mon programme, et que mon responsable de groupe ou EF peut alors me renvoyer à la maison à mes frais.
13. J'accepte de respecter toutes les lois, tous les règlements et tous les avis gouvernementaux locaux pour tous les endroits de mon voyage. Je comprends que si je refuse de respecter ces lois, en abuse ou y désobéis, même involontairement, je renonce à mon droit à un remboursement de toute partie du prix du programme, et mon responsable de groupe ou EF peut me renvoyer à la maison à mes frais. Je comprends également que si les autorités locales interviennent, je serai assujéti aux lois du pays que je visite.
14. Si je tombe malade ou deviens incapable, EF et ses employés, mon guide accompagnateur ou mon responsable de groupe peuvent prendre toute mesure qu'ils jugent nécessaire pour ma sécurité et mon bien-être, y compris aviser mes parents ou tuteurs et/ou obtenir un traitement médical (à mes frais) et organiser mon transport à la maison. EF conserve le droit, à sa seule discrétion, de communiquer avec les parents ou tuteurs du voyageur au sujet de problèmes de santé ou de toute autre question liée au voyage du voyageur. Ces droits transcendent toute réglementation en matière de vie privée qui pourrait s'appliquer. En cas d'urgence médicale, EF tentera de faire administrer le traitement approprié, et le voyageur autorise EF à le faire. EF ne garantit toutefois pas qu'elle pourra faire administrer un traitement d'urgence efficace (ou tout traitement), ni qu'il sera administré en temps opportun. Je reconnais que certains événements de santé survenant pendant le voyage peuvent nécessiter une évaluation médicale avant le vol de retour, et j'accepte de collaborer à toute exigence ou tout processus de cette nature.
15. J'ai fait le choix de voyager avec l'enseignant/le responsable de groupe qui organise mon groupe. Je comprends que ce choix ne relève pas de la responsabilité d'EF. Je comprends que mon responsable de groupe peut prendre des décisions en mon nom, y compris, sans s'y limiter, changer le circuit ou la date de voyage demandés par le groupe et exiger que j'achète des éléments comme le Plan de protection de voyage mondial et des excursions optionnelles, et/ou ajouter les pourboires d'usage au coût du programme. Je comprends qu'un responsable de groupe doit m'accompagner pendant le voyage. Si mon responsable de groupe annule ou est retiré pour quelque raison que ce soit, EF lui demandera de désigner un nouveau responsable de groupe. Si j'annule à ce moment et choisis de ne pas voyager avec le responsable de groupe remplaçant, je serai traité comme une annulation standard. Si aucun responsable de groupe remplaçant ne peut être trouvé, je devrai annuler, et la politique d'annulation standard d'EF s'appliquera. Je peux aussi demander à EF de me placer dans un nouveau groupe de voyage. Si EF ne peut me trouver un nouveau groupe de voyage, la politique d'annulation standard d'EF s'appliquera.
16. Si j'ai 20 ans ou plus à tout moment pendant mon voyage, je reconnais qu'EF se réserve le droit d'effectuer une vérification des antécédents comme condition préalable au voyage. Si un tel voyageur refuse de consentir à la vérification des antécédents, EF se réserve le droit de refuser le voyage; cela sera considéré comme une annulation, et la politique d'annulation standard d'EF s'appliquera.
17. La présente décharge et entente et les conditions de réservation d'EF constituent l'entente intégrale entre EF et moi relativement à l'objet des présentes, et je ne me fie à aucune promesse, incitation, aucun document de marketing ni aucune entente qui n'y figure pas, y compris, sans s'y limiter, toute déclaration verbale qui m'aurait été faite par des mandataires ou employés d'EF ou par mon école ou mon responsable de groupe. La présente entente ne peut être modifiée que par écrit, avec la signature d'EF. La renonciation par EF à toute disposition de la présente entente n'affecte en rien les autres dispositions, et la présente entente sera interprétée comme si cette clause ou disposition n'y figurait pas.
18. La présente entente est régie à tous égards, et son exécution sera jugée, par les lois de la province de l'Ontario et les lois du Canada qui s'y appliquent. En cas de réclamation, de différend ou de procédure découlant de ma relation avec EF, ou de toute réclamation, contractuelle, délictuelle ou autre, en droit ou en équité, entre les parties, liée ou non à la présente entente, les parties se soumettent, s'en remettent et consentent à la compétence exclusive des lois et règlements de la province de l'Ontario.
19. EF peut utiliser toute image, sur pellicule ou numérique, prise de moi ainsi que tout commentaire de ma part pendant un voyage EF, de même que tout travail de projet (y compris, sans s'y limiter, les programmes d'apprentissage en ligne offerts par EF), à des fins de publicité future, sans compensation, et peut aussi utiliser mes coordonnées pour de futures promotions d'EF. J'ai lu et accepté les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité présentées à www.eftours.ca/legal/privacy-policy et je consens au traitement de mes données personnelles par EF.
20. EF traitera vos données personnelles conformément à la législation applicable sur la protection des données, aux fins de compléter votre inscription, du service à la clientèle, de l'achat d'un plan de protection de voyage offert et de la fourniture des produits et services liés à votre voyage. Cela peut impliquer le partage de vos données personnelles avec des sociétés affiliées, des gestionnaires de réclamations, des assureurs, mon école, ma commission scolaire et mon responsable de groupe, ainsi que d'autres partenaires d'affaires, tant au Canada qu'à l'étranger, y compris, sans s'y limiter, aux États-Unis et dans l'EEE/en Suisse. Nous avons mis en place des mesures de protection appropriées pour ces transferts de données personnelles, y compris les clauses types de protection des données adoptées par la Commission européenne et la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) du Canada. Les données personnelles recueillies lors d'interactions téléphoniques ou vidéo, d'évaluations de voyage ou d'autres formes de rétroaction qualitative peuvent aussi être analysées au moyen d'outils automatisés et assistés par l'intelligence artificielle, à des fins d'évaluation de la qualité du service, de perfectionnement du personnel et d'amélioration interne. Cela comprend l'utilisation de plateformes et de services tiers qui intègrent des fonctions d'intelligence artificielle dans leurs fonctionnalités de base. Nous ne conserverons vos données personnelles que le temps nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies, ou conformément aux délais prévus par la loi et les bonnes pratiques du marché, à moins qu'une conservation plus longue ne soit nécessaire pour respecter une obligation légale ou pour constater, exercer ou défendre des droits en justice. Si vous avez des questions sur le traitement ou l'utilisation de vos données personnelles, si vous souhaitez obtenir une copie des renseignements qu'EF détient à votre sujet, ou faire corriger ou effacer des données personnelles inexacts, veuillez communiquer avec le Soutien aux voyageurs au 1 800 263-2806.
21. En vous inscrivant à un voyage EF Voyages Culturels, vous consentez à recevoir des messages texte SMS ou MMS d'EF Institute for Cultural Exchange, Ltd., faisant affaire sous le nom d'EF Voyages Culturels, et vous déclarez être le propriétaire, l'abonné ou l'utilisateur habituel du numéro de téléphone que vous avez fourni à EF Voyages Culturels. Vous (ou votre parent ou tuteur légal si vous êtes mineur en vertu de toute autre loi applicable) consentez expressément aux modalités et conditions suivantes. Pour les modalités et conditions complètes, veuillez consulter eftours.ca/legal/privacy-policy.

Ne signez votre formulaire d'inscription que lorsque vous aurez lu en entier et compris le contenu de la présente décharge et entente.

Vous désirez en savoir plus?
Trouvez la réponse à (presque) toutes vos questions sur la page
eftours.ca/fr/help-centre



Êtes-vous prêt(e) à offrir une perspective mondiale à votre enfant?

Effectuez son inscription dès aujourd'hui.

COMMUNIQUEZ AVEC

l'Équipe de soutien aux voyageurs
au 1 800 263-2806

ENVOYEZ VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION À :

EF Voyages Culturels

2, rue Bloor Est, 16^e étage
Toronto (Ontario) M4W 1A8

(Merci de ne pas envoyer de paiements en espèces)

CONSULTEZ

efvoyages.ca/inscription

Veillez agraffer le chèque ici (le cas échéant)

VOYAGES
CULTURELS

